

CCAS DE FILLINGES

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 3 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de monsieur Richard THOMASSIER, Maire.

Date de la convocation : 21 mai 2026

Nombre de membres : en exercice : 13
présents : 10
votants : 12

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **Philippe CARME**, **Dominique FOLLEA**, **Nathalie HAPPE**, **Jean-Louis JANIN**, **Monique MARLIN**, **Judith MARSILLE**, **Marie MERLAND LEHMANN**, **Richard THOMASSIER**, **Julie TRAUMANN**, **Christine VUONG**.

EXCUSES : Monsieur **Baptiste BOURSIER** qui donne procuration à monsieur Richard THOMASSIER, Monsieur **Franck CACHELEUX** qui donne procuration à monsieur Jean-Louis JANIN, Madame **Muriel DUCRUET**.

ABSENTS :

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration nomme Madame **Monique MARLIN** au poste de secrétaire de séance.

1. Installation du conseil d'administration du CCAS

Délibération N° 01 -06 -2026

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, les Centre Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.) sont administrés par un conseil d'administration comprenant, outre le Maire, président de droit, des membres élus par le Conseil municipal en son sein et, en nombre égal, des membres nommés par le Maire.

Le Conseil municipal de FILLINGES, lors de sa séance du 9 avril 2026, a fixé le nombre de membres du conseil d'administration à 12. Puis, lors de sa séance du 29 avril, il a procédé à l'élection des administrateurs élus.

Les 6 membres représentant le Conseil municipal sont :

- Madame Nathalie HAPPE,
- Madame Judith MARSILLE,
- Madame Monique MARLIN,
- Madame Muriel DUCRUET,
- Monsieur Baptiste BOURSIER,
- Madame Julie TRAUMANN.

Par ailleurs, après avoir fait appel à candidature, monsieur le Maire a nommé :

- Madame Dominique FOLLEA,
- Madame Christine VUONG,
- Monsieur Philippe CARMES,
- Monsieur Jean-Louis JANIN,

- Monsieur Franck CACHELEUX,
- Madame Claire MERLAND LEHMANN.

Monsieur le Président déclare les membres du conseil d'administration du CCAS de FILLINGES installés dans leurs fonctions, il dénombre 12 administrateurs et constate le quorum.

2. Election d'un vice-président du conseil d'administration

Délibération N° 02 -06 -2026

Conformément à l'article L123-6 disposant que dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du Maire.

Le conseil d'administration est invité à procéder à l'élection du ou de la vice-président(e).

Madame Nathalie HAPPE est candidate à ce poste.

Monsieur le Président demande si certains s'opposent à une élection à main levée ; personne ne s'oppose.

Madame Nathalie HAPPE est élue à l'unanimité Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Fillinges.

3. Délégations de pouvoir consenties par le conseil d'administration du CCAS

Délibération N° 03 -06 -2026

Conformément à l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le conseil d'administration peut donner délégation de pouvoir à son Président, à son Vice-président, dans les matières suivantes :

- Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration ;
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés pour un montant maximum de 15 000€ selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ;
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Conclusion de contrats d'assurance ;
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration ;
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article.

Pour faciliter le bon fonctionnement quotidien du CCAS, il est proposé de donner délégation de pouvoir à :

- Monsieur le Président dans les matières suivantes :
 - Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration, à savoir :
 - Les décisions relatives aux aides communales dans les limites fixées par le règlement d'attribution ;
 - Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ;
 - Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

- Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans :
 - Les affaires pénales concernant les services du CCAS, son personnel ou ses équipements (agressions, effractions, vols, voies de fait, etc)
 - Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article.
- Madame la Vice-Présidente dans les matières suivantes :
 - Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration, à savoir :
 - Les décisions relatives aux aides communales dans les limites fixées par le règlement d'attribution ;
 - Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré par 12 voix pour, décide de déléguer pour la durée de leur mandat à :

- Monsieur le Président les matières suivantes :
 - Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration, à savoir :
 - Les décisions relatives aux aides communales dans les limites fixées par le règlement d'attribution ;
 - Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ;
 - Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans :
 - Les affaires pénales concernant les services du CCAS, son personnel ou ses équipements (agressions, effractions, vols, voies de fait, etc)
 - Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article.
- Madame la Vice-Présidente dans les matières suivantes :
 - Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration, à savoir :
 - Les décisions relatives aux aides communales dans les limites fixées par le règlement d'attribution ;
 - Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article.

4. Présentation du rôle et des missions du CCAS

- **Qu'est-ce qu'un CCAS ?**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants.

Le CCAS est présidé de plein droit par le Maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale. A ce titre, il assure à la fois des missions légales obligatoires et des missions facultatives en développant des actions directement orientées vers la population communale.

Les CCAS se mobilisent souvent dans les principaux champs suivants :

- Lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire),
 - Services d'aide à domicile,
 - Prévention et animation pour les personnes âgées,
 - Gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées,
 - Soutien au logement et à l'hébergement,
 - Petite enfance,
 - Enfance/jeunesse,
 - Soutien aux personnes en situation de handicap.
- **Les missions légales obligatoires**
 - Participation à l'instruction des dossiers d'aide sociale, lutte contre l'exclusion,
 - Domiciliation des personnes sans domicile, c'est à dire leur permettre d'avoir une domiciliation pour leur courrier, et ainsi faire valoir leurs droits sociaux. (article 51 de la loi DALO du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable)
 - Réalisation annuelle d'une analyse des besoins sociaux
 - **Pour l'heure, au-delà des compétences obligatoires, le CCAS de FILLINGES intervient sur :**
 - Les actions en direction des aînés,
 - Le plan canicule,
 - L'accès aux logements,
 - La lutte contre l'exclusion,
 - Le soutien aux associations.

5. Présentation du Plan canicule et organisation

Du 1er juin au 15 septembre 2026, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) active son dispositif de vigilance canicule pour protéger les personnes les plus fragiles.

En cas de déclenchement d'une alerte canicule, chaque personne inscrite dans ce registre est contactée par l'équipe du CCAS pour vérifier que tout va bien et être informée sur les précautions à prendre.

Les personnes souhaitant bénéficier d'un accompagnement personnalisé sont invitées à se faire recenser en complétant le formulaire disponible en mairie et sur le site internet de la commune. Il sera aussi envoyé aux quelques 400 seniors inscrits sur notre liste.

A ce stade, pour le CCAS, il convient donc de définir une organisation en cas de déclenchement.

Tous les membres présents se déclarent disponibles et favorables à être mobilisés pour passer les appels nécessaires voire se déplacer.

La sollicitation des membres du CCAS sera proportionnelle aux nombres d'inscrits sur le registre et à la durée de la crise.

Pour l'heure, il est noté que tous les membres du CA sont mobilisables.

6. Repas des aînés 2026

Depuis de nombreuses années, le CCAS de FILLINGES propose un temps de convivialité, un dimanche de septembre, organisé autour d'un repas et d'une animation musicale.

Il est ouvert aux personnes de 71 ans et plus (pour 2026 : né en 1955 et avant), accompagnés de leurs conjoints, qu'ils soient dans la tranche d'âge ou pas.

Pour l'édition 2026, plusieurs évolutions sont proposées et soumises au conseil d'administration :

- Changement de nom : aujourd'hui, il s'agit du « Repas de la classe »,
- Changement de lieu : aujourd'hui, il est organisé au parc de la Sapinière.

Par ailleurs, il convient de présenter les pistes de travail pour la recherche de l'animation musicale ainsi que du repas.

Afin d'enrichir et partager la réflexion, il est décidé de créer un groupe Whatsapp et de faire des propositions.

7. Colis de Noël 2026

Depuis de nombreuses années le CCAS de FILLINGES propose un colis de Noel. Jusqu'en 2024, l'âge des bénéficiaires était identique à celui du repas de la classe (71 ans et plus). Considérant l'évolution de l'espérance de vie et le nombre croissant de bénéficiaires d'année en année, il a été proposé de faire évoluer la tranche et commencer à recentrer l'action vers un public plus âgé pour mieux répondre au problème d'isolement. Ainsi, en 2024, l'âge des bénéficiaires est devenu 72 ans et plus.

Le conseil d'administration valide l'évolution de la tranche d'âge, ainsi, pour 2026, les bénéficiaires du colis seront les personnes nées en 1953 et avant.

8. Présents pour les adhérents de rencontre et loisirs

Depuis de nombreuses années, l'association Rencontre et loisirs propose des activités en direction des aînés. Cette association ne bénéficie pas de subvention municipale c'est pourquoi, il est proposé au conseil d'administration d'offrir à chaque adhérent, à l'occasion de son anniversaire, un présent symbolique d'une valeur inférieure à 20€.

9. Mise en œuvre des ateliers équilibre (prévention des chutes)

La commune a été sollicitée par la « Plateforme de Prévention de Chute des seniors publique » afin d'organiser des « Ateliers Équilibre Seniors », au sein de la commune pour la saison 2026-2027. Financé par le Département et les hôpitaux de la Haute-Savoie et fort de ses dix années de succès, les ateliers équilibre seniors ont pour mission de préserver l'autonomie des aînés et de prévenir les risques de chutes. Un programme complet et gratuit pour l'utilisateur.

Le dispositif se compose de 31 séances, réparties de septembre à juin. Il allie :

- Activité physique adaptée : Exercices spécifiques pour améliorer l'équilibre et le schéma de la marche,
- Prévention pratique : Conseils concrets pour sécuriser le quotidien et avec deux séances spécifiques (nutrition et aménagement du domicile) animés par des professionnels de santé,
- Lien social : pour lutter contre l'isolement

Pour permettre la réussite de ce projet, la sollicitation auprès de la commune repose sur deux axes de collaboration :

- Le prêt gracieux d'une salle : Un espace suffisamment vaste pour permettre le travail de la marche et de l'équilibre,
- Le relais d'information : Un appui pour diffuser cette opportunité auprès des administrés (bulletin municipal, site internet, affichage...).

10. Compte de gestion 2025

Délibération N° 04-06-2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par la trésorière accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par Madame la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11. Compte administratif 2025

Délibération N° 05-06-2026

Le conseil d'administratif réuni sous la présidence de madame Nathalie HAPPE

- délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par monsieur le Président
- après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par 10 voix :

- approuve le compte administratif 2025.

Ont signé au registre des délibérations :

Mesdames, Messieurs, **Philippe CARME**, **Dominique FOLLEA**, **Nathalie HAPPE**, **Jean-Louis JANIN**, **Monique MARLIN**, **Judith MARSILLE**, **Marie MERLAND LEHMANN**, **Julie TRAUMANN**, **Christine VUONG**.

EXCUSES : Monsieur **Baptiste BOURSIER**, Monsieur **Franck CACHELEUX** qui donne procuration à monsieur **Jean-Louis JANIN**, Madame **Muriel DUCRUET**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
ARTICLE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024	BP 25	CA 2025	COMMENTAIRES
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	- €	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 404,67	9 684,52	19 111,08	13 630,38	
6041	Achats d'études et prestations de services	150,00	-	200,00	-	Provision si besoin
60623	Alimentations	800,00	-	5 000,00	113,20	Fournit. alimentaires repas des anciens (si besoin)
60628	Autres fournitures non stockées	50,00	-	100,00	-	Provision si besoin
60632	Fournitures de petit équipement	150,00	159,84	200,00	246,81	fournit. diverses repas des anciens (si besoin)
6068	Autres matières et fournitures	100,00	-	100,00	-	Provision si besoin
6161	Assurance	150,00	136,56	200,00	-	Protection juridique élus CCAS
6182	Documentation générale et technique	100,00	-	100,00	-	Abonnement UNCCAS
6188	Autres frais divers	100,00	-	100,00	-	Intervention extérieure (par exemple informatique)
6232	Fêtes et cérémonies	12 604,67	8 907,05	12 511,08	12 360,05	Repas des anciens et panier-repas
6233	Foires et expositions	-	80,00	200,00	-	
6237	Publications	-	206,40	200,00	-	
6238	Publicité, publications, relations publiques	-	-	-	715,20	
6281	Concours divers	200,00	194,67	200,00	195,12	Adhésion UNCCAS
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 200,00	10 474,07	15 200,00	12 478,79	
65111	Aides à la personne - Famille et enfance	-	-	-	1 571,80	Aides diverses (sur paiement factures, repas, essence, fioul, prise en charge soins...) 341 de bons sur le budget de la commune
65133	Secours d'urgence	2 000,00	-	2 000,00	-	Aides diverses (sur paiement factures, repas, essence, fioul, prise en charge soins...) 341 de bons sur le budget de la commune
65134	Aides	1 000,00	623,82	2 000,00	1 017,99	Autres aides d'urgence
65138	Autres secours	200,00	-	200,00	-	
65748	Subv. fonct.aux asso. et autres org. droits privé	11 000,00	9 850,25	11 000,00	9 889,00	Aide aux associations
	COMPTES DE CHARGES	28 604,67 €	20 158,59 €	34 311,08 €	26 109,17 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
ARTICLE	LIBELLE	BP 2024	BP 2024	BP 2025	CA 2025	COMMENTAIRES
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 604,67 €	- €	8 446,08 €	- €	Excédent fonctionnement antérieur
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	
74741	Participations communes membres du GFP	-	-	-	24 000,00	Subvention de la Commune
74748	Communes	24 000,00	24 000,00	24 000,00	-	Subvention de la Commune
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-	1 865,00	1 865,00	
756	Libéralités reçues	-	-	1 865,00	1 865,00	Dons administrés (suite à décès)
	COMPTES DE PRODUITS	28 604,67 €	24 000,00 €	34 311,08 €	25 865,00 €	

12. Budget primitif 2026

Délibération N° 06-06-2026

Le conseil d'administratif réuni sous la présidence de madame Nathalie HAPPE

- délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par monsieur le Président
- après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par 10 voix :

- approuve le compte administratif 2025.

Ont signé au registre des délibérations :

Mesdames, Messieurs, **Philippe CARME**, **Dominique FOLLEA**, **Nathalie HAPPE**, **Jean-Louis JANIN**, **Monique MARLIN**, **Judith MARSILLE**, **Marie MERLAND LEHMANN**, **Richard THOMASSIER**, **Julie TRAUMANN**, **Christine VUONG**.

EXCUSES : Monsieur **Baptiste BOURSIER**, Monsieur **Franck CACHELEUX** qui donne procuration à monsieur Jean-Louis JANIN, Madame **Muriel DUCRUET**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
ARTICLE	LIBELLE	BP 2024	CA 2024	BP 25	CA 2025	BP 26	COMMENTAIRES
002	Déficit de fonctionnement reporté	-	-	-	-	-	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 404,67	9 684,52	19 111,08	13 630,38	17 001,91	
6041	Achats d'études et prestations de services	150,00	-	200,00	-	200,00	Provision si besoin
60623	Alimentations	800,00	-	5 000,00	113,20	3 000,00	Fournit. alimentaires repas des anciens (si besoin)
60628	Autres fournitures non stockées	50,00	-	100,00	-	100,00	Provision si besoin
60632	Fournitures de petit équipement	150,00	159,84	200,00	246,81	200,00	fournit. diverses repas des anciens (si besoin)
6068	Autres matières et fournitures	100,00	-	100,00	-	100,00	Provision si besoin
6161	Assurance	150,00	136,56	200,00	-	200,00	Protection juridique élus CCAS
6182	Documentation générale et technique	100,00	-	100,00	-	100,00	Abonnement UNCCAS
6188	Autres frais divers	100,00	-	100,00	-	100,00	Intervention extérieure (par exemple informatique)
6232	Fêtes et cérémonies	12 604,67	8 907,05	12 511,08	12 360,05	12 401,91	Repas des anciens et panier-repas
6233	Foires et expositions	-	80,00	200,00	-	200,00	
6237	Publications	-	206,40	200,00	-	200,00	
6238	Publicité, publications, relations publiques	-	-	-	715,20	-	
6281	Concours divers	200,00	194,67	200,00	195,12	200,00	Adhésion UNCCAS
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 200,00	10 474,07	15 200,00	12 478,79	15 200,00	
65111	Aides à la personne - Famille et enfance	-	-	-	1 571,80	1 500,00	Aides diverses (sur paiement factures, repas, essence, fioul, prise en charge soins...) 341 de bons sur le budget de la commune
65133	Secours d'urgence	2 000,00	-	2 000,00	-	1 000,00	Aides diverses (sur paiement factures, repas, essence, fioul, prise en charge soins...) 341 de bons sur le budget de la commune
65134	Aides	1 000,00	623,82	2 000,00	1 017,99	1 500,00	Autres aides d'urgence
65138	Autres secours	200,00	-	200,00	-	200,00	
65748	Subv. fonct. aux asso. et autres org. droits privé	11 000,00	9 850,25	11 000,00	9 889,00	11 000,00	Aide aux associations
	COMPTES DE CHARGES	28 604,67	20 158,59	34 311,08	26 109,17	32 201,91	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
ARTICLE	LIBELLE	BP 2024	BP 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026	COMMENTAIRES
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 604,67	-	8 446,08	-	8 201,91	Excédent fonctionnement antérieur
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	
74741	Participations communes membres du GFP	-	-	-	24 000,00	-	Subvention de la Commune
74748	Communes	24 000,00	24 000,00	24 000,00	-	24 000,00	Subvention de la Commune
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-	1 865,00	1 865,00	-	
756	Libéralités reçues	-	-	1 865,00	1 865,00	-	Dons administrés (suite à décès)
	COMPTES DE PRODUITS	28 604,67	24 000,00	34 311,08	25 865,00	32 201,91	

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ou observations.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil d'administration et lève la séance.

Monsieur le Président remercie l'assemblée.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Monique MARLIN,



Monsieur le Président,
Richard THOMASSIER,



Procès-verbal approuvé par délibération le : 07 juillet 2026
Mis en ligne le : 22 juillet 2026

